

L'avortement : une arme politique absolue ?



Article rédigé par *genethique.org*, le 15 décembre 2020

Source [genethique.org] Alors que le Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE) vient de livrer une [opinion](#) sur l'avortement (cf. [Délai pour pratiquer une IVG : le CCNE fait naufrage](#)), Jean-Marie Le Méné, président de la Fondation Lejeune, réagit pour Gèneéthique.

Gèneéthique : A la demande du gouvernement, le CCNE vient de se prononcer concernant l'extension du délai légal pour avorter, estimant qu'il n'a pas d'objection éthique à allonger ce délai. Comment réagissez-vous à cette annonce ?

Jean-Marie Le Méné : Aucun problème éthique pour le comité d'éthique étatique. Cette opinion favorable à l'allongement de l'avortement à 14 semaines ne décevra que ceux qui pensent encore que le CCNE est chargé d'exprimer un point de vue moral sur des questions de sociétés. Il n'y a pas lieu d'en être surpris, ni même affligé. Le comité d'éthique, créé pour soumettre la morale naturelle aux exigences de la modernité, est rigoureusement fidèle à sa mission. Le CCNE a généralement soutenu toutes les transgressions auxquelles il doit accoutumer l'opinion publique. En l'espèce, les gynécologues-obstétriciens sont majoritairement opposés à l'allongement du délai d'accès à l'avortement. Qu'à cela ne tienne, le comité d'éthique prend le prétexte des quelques femmes qui avorteront hors délai à l'étranger pour ouvrir la possibilité légale à toutes les autres d'avorter encore plus tard, au nom de l'égalité d'accès, fût-ce au pire. Le CCNE est un outil politique, pas une autorité morale.

G : Cet avis s'inscrit dans un ensemble législatif : multiplication des propositions de loi sur l'avortement, cavalier budgétaire dans le PLFSS, amendement dans la proposition de loi qui vise à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification. Pourquoi tant de précipitation dans une période où la France traverse une crise sanitaire ?

JMLM : Les gens ne comprennent pas que la légalisation de l'avortement est moins une question de morale personnelle qu'une arme politique absolue. Un Etat qui préfère qu'une mère supprime son enfant avec la complicité de la médecine, parce qu'il a peur de passer pour l'adversaire des femmes en soutenant la maternité, est prêt à tout trahir. L'avortement produit un effet cliquet, crante les progrès sociétaux et condamne à la marche en avant les yeux fermés. Il n'y a pas une seule transgression nouvelle qui, pour circonvenir les hésitants, n'invoque l'avortement. Puisque nous avons été capables de légaliser l'avortement, nous pouvons bien accepter la PMA pour toutes, le remplacement des animaux de laboratoire par des embryons humains, l'eugénisme et les chimères, bref toutes les folies de la marchandisation du vivant qui font la fortune des transhumanistes et de leurs bretteurs d'estrade. L'avortement est un dogme qui ouvre toutes les portes. Ne pas y adhérer, c'est renoncer aux mandats électifs, aux médias, aux hautes responsabilités dans beaucoup de professions. L'avortement est un critère de sélection pour appartenir au camp du bien, un brevet de soumission au progressisme et un instrument d'asservissement des consciences depuis près d'un demi-siècle.

G : Le nombre d'avortements est en progression croissante depuis 3 ans. Comment l'expliquez-vous ? Quelles mesures seraient à prendre pour endiguer cette recrudescence ?

JMLM : Personne ne risque plus sa vie, sa réputation, sa carrière et ses émoluments à réfuter ce nouvel ordre immoral parce que s'y opposer peut conduire en prison. Si toutefois l'on voulait diminuer le recours à l'avortement, il faudrait d'abord arrêter de souhaiter un retour à « l'esprit de la loi Veil ». La loi Veil n'est

pas la solution, mais le problème. Elle est, par construction, une loi évolutive et féconde qui contient le scénario de tout ce qu'elle ne cesse d'engendrer. La malice de l'avortement ne réside pas dans l'excès d'une pratique qui passerait de 12 à 14 semaines. L'enfant ne meurt pas moins à 12 qu'à 14 semaines. La loi Veil, dans sa logique, est appelée à disparaître dès lors que l'avortement sera considéré comme une pratique bienfaisante, ce qui est en bonne voie. Pourtant, avec ou sans loi, il conviendrait de rappeler que l'homicide ne saurait être le geste d'un médecin. Enfin, il est nécessaire de sortir l'avortement de la sphère exclusive des femmes. La chaîne des mensonges indispensables qui le permet (depuis la négation de l'humanité de l'embryon et l'éviction du père jusqu'au déni des conséquences) est telle qu'elle n'impacte pas que les femmes mais la société dans son ensemble. Avec l'avortement, l'Etat de droit est inversé, ce n'est plus tuer mais refuser de le faire qui est criminel. Si cela était dit et compris, se fixer une diminution du taux de recours à l'IVG deviendrait une évidence.